

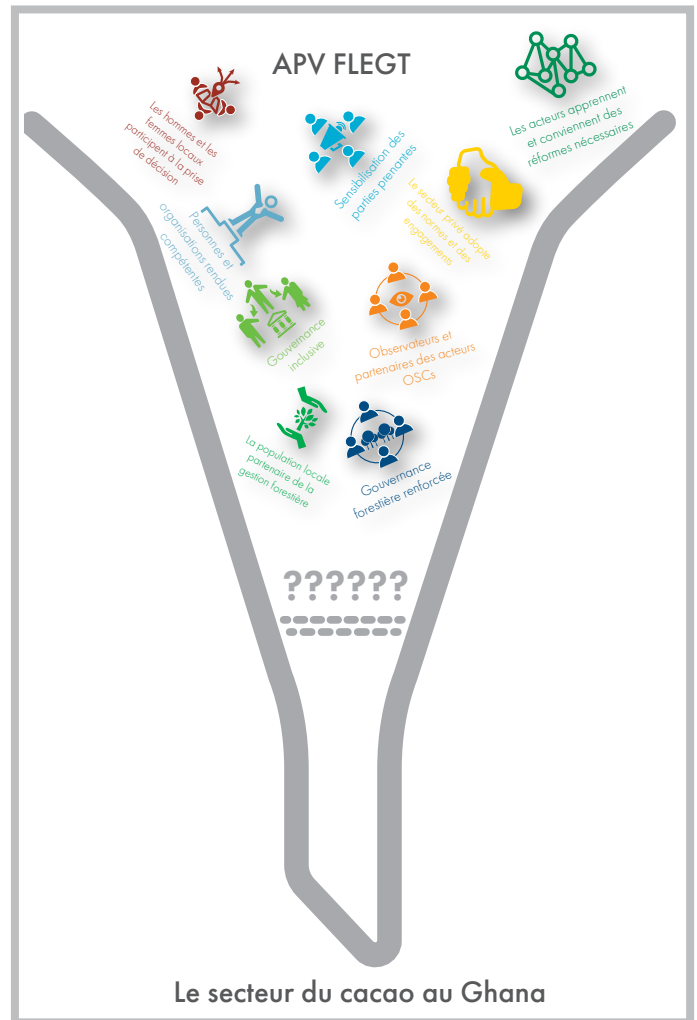
# Transférer les enseignements de l'APV FLEGT pour promouvoir la réforme de la gouvernance du secteur du cacao au Ghana

## 1. Introduction

Le cacao est crucial pour l'économie du Ghana, mais il est également un important moteur de déforestation. La stratégie nationale REDD+ du Ghana identifie l'expansion agricole comme responsable d'au moins 50% de la déforestation, le cacao étant un contributeur majeur<sup>1</sup>. La perte de forêt endommage la production de cacao elle-même, car les forêts locales sont essentielles au maintien des précipitations et de la qualité des sols et de l'eau. Les plantations de cacao ghanéennes vieillissent et deviennent moins productives, ce qui aggrave encore le risque pour les forêts restantes à mesure que les agriculteurs se développent vers l'extérieur pour trouver de nouvelles zones de production à cultiver<sup>2</sup>. Les agriculteurs eux-mêmes – qui sont en grande partie de petits exploitants, travaillant dans des exploitations de 1 à 5 ha – souffrent des prix du cacao bas et volatiles, la plupart vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême des Nations Unies de 1,90 USD par jour<sup>3</sup>. La pauvreté endémique dans le secteur a également alimenté le recours au travail des enfants.

La pauvreté et le travail des enfants dans le secteur du cacao sont une préoccupation internationale depuis 10 ans – tout comme, plus récemment, la déforestation. Un certain nombre d'initiatives volontaires ont été lancées pour s'attaquer à ces problèmes – mais il existe une multitude de questions de gouvernance plus profondes qui doivent être traitées pour que ces initiatives aient un impact.

Dans cette note d'information, nous cherchons à provoquer une conversation sur la manière dont les pays producteurs et consommateurs, y compris l'UE, pourraient utiliser des schémas juridiquement contraignants pour s'attaquer à ces problèmes de gouvernance. Ce faisant, le document tire les enseignements du processus actuel d'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du Ghana, qui a



réussi à résoudre les problèmes de gouvernance dans le secteur du bois pendant quelques années. En particulier, il explore comment un accord de partenariat multilatéral – l'une des options identifiées comme ayant un impact « élevé » par l'étude de faisabilité sur la déforestation agricole de la Commission européenne de 2018 – entre le Ghana et les pays européens pourrait aider à encourager la réforme de la gouvernance dans le secteur du cacao<sup>4</sup>.



Ce document d'information s'appuie sur une « étude exploratoire sur la pertinence de l'APV FLEGT pour les initiatives de produits agricoles durables (cacao) au Ghana ». Cette étude a été commandée par Tropenbos International avec le soutien financier

du ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des Aliments des Pays-Bas et réalisée par Tropenbos Ghana, en collaboration avec EcoCare Ghana et Forest Watch Ghana.

## 2. Les initiatives existantes dans le secteur du cacao au Ghana

---

Le Ghana a participé à de nombreuses initiatives pour lutter contre la déforestation dans son secteur du cacao. Les plus récents sont Cocoa Action, Cocoa Forest REDD +, Climate Smart Cocoa Standard et Cocoa & Forest Initiative (CFI). Il existe également des systèmes de certification, à savoir UTZ / Rainforest Alliance et Fair Trade, qui tentent de garantir la durabilité le long de chaînes d'approvisionnement spécifiques. Plusieurs entreprises chocolatières ont également lancé des programmes pour rendre leurs propres chaînes d'approvisionnement durables et équitables.

Jusque-là, ces initiatives ont été principalement construites autour de l'action volontaire des entreprises et du gouvernement, et ont souvent mis l'accent sur les chaînes d'approvisionnement individuelles ou les zones de production de cacao plutôt que les problèmes d'ordre national. Le baromètre du cacao dirigé par des ONG a conclu en 2018 que les efforts déployés à l'échelle du secteur pour améliorer la vie des agriculteurs, des

communautés, l'environnement et lutter contre le travail des enfants au cours des dernières décennies n'ont pas eu d'impact significatif.

L'approche actuelle – avec une multitude de stratégies différentes et des centaines de projets – ne réussira pas, d'autant plus qu'il n'y a presque aucun effort pour contester les problèmes sous-jacents autour du pouvoir et de l'économie politique. Un sentiment d'urgence renouvelé doit s'accompagner d'un alignement et d'une action à la mesure des enjeux<sup>5</sup>.

À la lumière de cette expérience, l'industrie mondiale du chocolat a reconnu, dans sa Déclaration de la Conférence Mondiale sur le Cacao en 2018, « l'urgence et l'ampleur des défis » auxquels est confronté le secteur du cacao, appelant à des approches soutenant une « gouvernance efficace » et soulignant que « la conformité volontaire n'a pas eu un impact suffisant »<sup>6</sup>.

## 3. Comment les problèmes de gouvernance entraînent la déforestation dans le secteur du cacao au Ghana

---

La mauvaise gouvernance entraîne des problèmes dans le secteur du cacao, notamment la pauvreté et le travail des enfants. Ce document d'information se concentre sur la déforestation, mais les problèmes de pauvreté sont très étroitement liés, et les approches politiques devraient considérer les problèmes sociaux et environnementaux de manière globale.

### Faible mise en vigueur des Réserves Forestières et des Parcs Nationaux

Par rapport à d'autres secteurs, les aspects environnementaux de la production du cacao au Ghana sont mal réglementés. La seule contrainte légale limitant la déforestation relative au cacao est l'interdiction du défrichement dans les Parcs Nationaux et les Réserves Forestières. Cependant, l'application de cette interdiction est faible, le défrichage ayant lieu régulièrement en dehors des exploitations légalement admises. Le cadre d'action du Ghana au sein de l'Initiative Cacao et Forêts indique qu'à partir du 1er janvier 2018, il est interdit de s'approvisionner en cacao dans les Parcs Nationaux, les Sanctuaires de Vie Sauvage et les

Réserves de Ressources de Vie Sauvage, excepté dans les fermes ayant un statut juridique existant. Mais cela est déjà illégal en vertu du droit national : la question est de savoir comment garantir que cela soit effectivement appliqué.

En fin de compte, la mise en vigueur des Parcs Nationaux et des Réserves Forestières est la responsabilité du gouvernement. Et il incombe au gouvernement de consacrer des ressources suffisantes pour le faire efficacement. Mais le Ghana Cocoa Board (COCOBOD) a construit des infrastructures et fourni des services de vulgarisation aux producteurs de cacao dans les Réserves Forestières qui ont été illégalement défrichées pour le cacao, perpétuant le problème et encourageant les nouveaux arrivants. La faible coordination gouvernementale exacerbe le problème, le COCOBOD résistant activement aux efforts de la Commission des Forêts du Ghana pour diminuer les cacaoyers dans les Réserves Forestières, car cela réduirait les niveaux de production nationale.

Le fait que le cacao provienne encore des Réserves Forestières et des Parcs Nationaux s'explique en partie par le manque de responsabilité juridique pour les acteurs en aval en ce qui concerne l'achat de cacao dans les zones de production illégales. Les Sociétés Acheteuses Agréées (LBC) ne font face à aucune sanction ; les agents gouvernementaux fournissant des services de vulgarisation dans ces régions non plus ; ni même les commerçants qui font sortir le cacao du Ghana. Il n'existe pas de système de surveillance au niveau national pour vérifier que le cacao ne provient pas d'une zone illégale : actuellement, les systèmes nationaux de traçabilité au Ghana se concentrent sur la qualité de la fève sans remettre en cause sa source. Cela signifie que toute interdiction légale de cultiver du cacao dans les zones protégées manque presque entièrement de pouvoir d'exécution. Les systèmes de traçabilité dirigés par les entreprises peuvent aider dans une certaine mesure, mais ils ne divulguent pas d'informations sur les fermes auprès desquelles s'effectuent les achats. En fin de compte, toutes les informations doivent être divulguées et mises à la disposition du gouvernement ghanéen et d'un auditeur indépendant pour garantir la légalité et la traçabilité du cacao à l'échelle nationale.

#### **Absence de protection juridique des arbres en dehors des Réserves Forestières**

Il y a un manque de protection juridique, ou une tenure forestière précaire, pour les arbres en dehors des Réserves Forestières, où se déroule la majeure partie de la déforestation dans le secteur du cacao au Ghana<sup>7</sup>. La déforestation dans les zones hors réserve a une longue histoire : depuis 1948, le Ghana a suivi une politique nationale qui a destiné toutes les zones en dehors des Réserves Forestières à la décimation, accordant des permis pour abattre des arbres afin que l'État puisse les revendiquer avant qu'elles ne soient défrichées par les agriculteurs. Aujourd'hui, si un/une agriculteur/agricultrice souhaite couper des arbres dans la zone forestière hors réserve pour planter du cacao, il n'y a pas de considérations environnementales primordiales dans la loi ghanéenne qui l'empêchent de le faire. Il n'y a pas de planification de l'utilisation des terres. L'APV FLEGT n'a pas abordé ces problèmes de conversion des forêts.

#### **De faibles droits fonciers pour les agriculteurs**

Un autre problème clé est que les producteurs de cacao ne sont pas propriétaires des arbres qui ont naturellement poussé sur leurs exploitations. Ceux-ci appartiennent à l'État et lorsque le gouvernement envoie un concessionnaire de bois pour couper les arbres, il détruit souvent le cacao de l'agriculteur dans le processus. Cette même dynamique dissuade

également les agriculteurs de permettre la moindre repousse naturelle d'arbres dans leurs exploitations, ce qui constitue un sérieux obstacle à tout projet de reboisement ou d'agroforesterie.

Un autre problème est la faiblesse des droits de propriété sur les terres. À l'heure actuelle, la majorité des producteurs de cacao ghanéens sont des agriculteurs migrants, ce qui signifie que le droit de cultiver une certaine parcelle de terre leur est accordé en tant qu'autorisation temporaire et coutumière par le chef traditionnel local. Le droit d'accès à la terre accordé aux agriculteurs par le chef est généralement basé sur la condition que les cacaoyers restent plantés sur l'exploitation. Ceci décourage les agriculteurs de remplacer les cacaoyers vieillissants et improductifs par de nouvelles variétés, car cela permettrait au chef de récupérer les terres ou de modifier les termes de l'accord initial.

#### **Mauvaise coordination gouvernementale et planification de l'utilisation des terres**

Le Ghana manque également d'un processus global de planification de l'utilisation des terres. Il n'y a pas de clarté au niveau national et il n'y a pas de stratégie à long terme quant aux zones qui sont désignées pour la production de cacao (et d'huile de palme) et lesquelles ne le sont pas. Cela est dû en partie aux lois foncières traditionnelles par lesquelles les chefs décident où et comment les terres sont utilisées en dehors des Réserves Forestières et des Parcs Nationaux appartenant à l'État.

La mauvaise coordination entre les agences gouvernementales est un autre problème : le COCOBOD ne travaille pas efficacement avec la Commission des Terres et la Commission des Forêts pour discuter de la manière dont les priorités nationales concernant la production de cacao peuvent être contrebalancées avec d'autres priorités telles que la protection des forêts. Le changement climatique avec la diminution des précipitations affecte déjà la production du cacao, les frontières de la zone de culture du cacao au pays dérivent vers le sud.

#### **La politique nationale est concentrée sur la production et non sur la durabilité à long terme**

Dans l'ensemble, le secteur du cacao au Ghana souffre du fait que l'ensemble de son système de gouvernance - qu'il s'agisse du mandat du COCOBOD, de la politique nationale du cacao, du système national de traçabilité ou du mandat des coopératives de producteurs de cacao et des Sociétés Acheteuses Agréées - est entièrement concentré sur l'augmentation des objectifs de

production, chose qui, en l'absence d'une productivité plus élevée, signifie l'expansion. L'augmentation de la production de 300,00 tonnes en 1990 à 800 000 tonnes en 2016 est attribuée à une augmentation de 0,6 à 1,6 million d'hectares. Le nombre de

producteurs de cacao a également suivi la même tendance pour atteindre environ 800 000 en 2016. Les objectifs environnementaux, voire la survie à long terme du secteur, n'ont jamais fait partie du tableau.

#### 4. Leçons positives tirées du processus de l'APV du Ghana pour le bois illégal

En 2003, l'Union Européenne a développé son plan d'action pour l'Application des Règlements Forestiers, la Gouvernance et les Echanges commerciaux (FLEGT) pour lutter contre le bois illégal entré dans l'UE. Dans le cadre du plan d'action FLEGT, l'UE a conclu un Accord de Partenariat Volontaire (APV) bilatéral avec le Ghana en 2009 pour lutter contre les moteurs de l'exploitation forestière illégale et aider le Ghana à développer un système afin de mettre en vigueur ses lois. Pour récompenser ces investissements, l'UE donnerait au Ghana et à d'autres pays de l'APV un accès plus facile au marché de l'UE.

Pour mettre en œuvre l'APV, le Ghana a pris plusieurs mesures. Premièrement, le Ghana a élaboré une « définition de la légalité » de ce qui constitue du bois légal au Ghana. Ce processus a également conduit à identifier des domaines du droit national qui n'étaient pas clairs ou manquaient – tels que l'incohérence politique et juridique, l'accès inadéquat du public à l'information, la collecte inadéquate des recettes fiscales de la gestion forestière et le non-respect des obligations des sociétés forestières envers les communautés forestières. Ces questions ont ensuite été inscrites à l'ordre du jour d'une réforme juridique. Deuxièmement, le Ghana a développé et déploie un système électronique national de traçabilité, avec des contrôles de qualité intégrés et des audits indépendants, pour garantir que tout le

bois vendu au Ghana soit légal. Ces processus – de la négociation à la mise en œuvre de l'accord – étaient profondément enracinés dans un processus délibératif et participatif multipartite qui a permis de soulever et de traiter des questions préoccupantes pour différentes parties prenantes dans le cadre du processus.

Un des résultats importants de ce processus a été la Politique ghanéenne de 2012 sur les Forêts et la Faune Sauvage du Ghana, qui a été annoncée comme fournissant les pas les plus ambitieux à ce jour pour résoudre les questions de la tenure des arbres et de la participation communautaire à la gestion des forêts. Les parties prenantes de l'APV ont également travaillé ensemble pour éliminer toute une catégorie de « permis spéciaux » en 2016, qui étaient délivrés par les ministres des forêts sans respecter les normes environnementales des permis d'exploitation forestière. Le processus APV a entraîné une augmentation de 640% des taxes sur l'exploitation forestière perçues par le gouvernement<sup>8</sup>. Et les parties prenantes ont travaillé ensemble pour adopter une nouvelle loi historique pour le secteur forestier en 2017, LI 2254, qui a corrigé les incohérences dans le secteur, mis à jour les anciennes normes sociales et environnementales et adopté des réformes clés sur l'accès du public aux informations forestières.

#### 5. Recommandations : comment un accord de partenariat bilatéral peut soutenir la réforme du secteur du cacao

Pour arrêter la déforestation, lutter contre le changement climatique et promouvoir la restauration des paysages forestiers cacaoyères du Ghana, une transformation doit se produire dans la gouvernance du secteur du cacao.

Mais la transformation ne se fera pas d'elle-même. À l'heure actuelle, les gouvernements et les entreprises chocolatières se sont engagés à arrêter la déforestation dans le secteur. Mais pour réussir, ils ont besoin d'une solide collaboration avec d'autres acteurs, en particulier les agriculteurs et la société civile, qui sont soit directement impliqués dans la production du cacao, soit intéressés par les défis à relever (comme la déforestation, le travail des enfants).

**Les principaux défis de gouvernance identifiés sont les suivants :**

- La faible mise en vigueur des lois sur les Réserves Forestières et les Parcs Nationaux
- L'absence de protection juridique des arbres en dehors des Réserves Forestières
- De faibles droits relatifs à la propriété foncière et à la tenure des arbres pour les agriculteurs
- La mauvaise responsabilisation en raison d'une surveillance insuffisante
- La capture élitiste du secteur
- La mauvaise coordination gouvernementale et planification de l'utilisation des terres

## Réussites de la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Ghana :

- De la clarté dans le régime de légalité du bois – acceptation générale de ce qui constitue du bois légal
- Un système de traçabilité bien établi avec des contrôles de qualité intégrés et des audits de tiers indépendants pour garantir la conformité
- Un espace politique et législatif ouvert pour des processus délibératifs et participatifs multipartites
- De la transparence et un accès à l'information pour les parties prenantes

## Les enseignements de l'APV FLEGT pour le secteur du cacao au Ghana :

- L'importance d'un processus de délibération multipartite et la valeur des groupes nationaux de la société civile bien informés et assertifs
- La légalité et la durabilité ne s'excluent pas mutuellement
- Le secteur privé agira de façon responsable s'il y a une démonstration claire de leadership politique avec un cadre de travail réglementaire mutuellement respecté
- La vérification de l'application pratique et l'inclusion d'un mécanisme de dépôt de plaintes renforcent la crédibilité
- Les réformes de la gouvernance demandent du temps, du tact, des ressources et une volonté politique durable
- Les manuels, les procédures et les directives sont importants, mais la législation fait avancer les choses concrètement
- Les engagements volontaires doivent s'aligner sur les lois et les politiques nationales

Il faut également de fortes incitations si l'on veut résoudre les problèmes de gouvernance les plus ardues. Comme l'ont montré les précédentes initiatives sur le cacao – ainsi que l'expérience de FLEGT – un mécanisme axé sur le marché pourrait aider à fournir cette incitation. C'est là que les principaux pays européens importateurs – la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni – pourraient jouer un rôle clé. En tant qu'importateur de 60% du cacao mondial, l'UE dispose d'un pouvoir significatif pour influencer l'ensemble de la chaîne de valeur du cacao – et le Ghana est également important pour l'industrie européenne du chocolat, fournissant 25% des importations européennes en cacao<sup>9</sup>. Les acteurs qui poussent à une réforme de la gouvernance au Ghana bénéficieraient grandement d'un signal politique de soutien clair des principaux pays européens importateurs et de la Commission européenne. À temps et en étroite coopération avec le gouvernement du Ghana, ces pays devraient interdire la production et le commerce du cacao produit illégalement, via un Accord de Partenariat Multilatéral sur le cacao.

### Accord de Partenariat Multilatéral avec les principaux pays consommateurs

D'importants pays consommateurs (tels que les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni – de préférence l'UE dans son ensemble) pourraient signer un accord de partenariat multilatéral / bilatéral avec le gouvernement du Ghana, affirmant qu'ils n'accepteront que du cacao provenant de sources légales conformément à la loi ghanéenne. Cela

serait d'une grande aide pour garantir que la mise en œuvre légale et les réformes promises aient effectivement lieu. Ils s'engageraient également à fournir un soutien diplomatique, technique et financier aux processus nationaux pour clarifier et améliorer les lois ghanéennes relatives au cacao. Ces gouvernements pourraient se réunir périodiquement avec le gouvernement du Ghana pour vérifier la mise en œuvre de ses engagements (semblable à ce que la Commission européenne a efficacement réalisé dans le cadre du processus APV ; voir la proposition ci-dessous : un Comité Conjoint de Mise en œuvre).

L'étude de faisabilité de la Commission européenne sur la lutte contre la déforestation agricole a identifié que de tels « accords de partenariat bilatéraux sur les produits forestiers à risque » auraient une contribution « élevée » à la résolution du problème – l'une des deux seules interventions du côté de l'approvisionnement qui étaient aussi bien classées<sup>10</sup>.

### Définition de la légalité

Le Ghana devrait élaborer une définition de la légalité déterminant les lois et les normes à respecter pour que le cacao soit considéré comme « légal » au Ghana. Cela devrait inclure l'examen des domaines dans lesquels de nouvelles lois doivent être rédigées, afin de combler les lacunes dans le cadre juridique actuel et de résoudre certaines des questions exposées dans la section précédente de cette note d'information. Les lois nationales pourraient être mises en conformité avec les normes internationalement acceptées pour le secteur du

cacao, y compris le stock de carbone élevé / la haute valeur de conservation, les normes de certification comme UTZ / Rainforest Alliance et Fair Trade, la norme ghanéenne Climate Smart Cocoa et les normes ISO récemment développées, qui abordent toutes des questions environnementales, sociales, d'équité et de qualité pour le secteur du cacao. Toute réforme juridique doit provenir d'un processus délibératif qui permet au gouvernement, aux acteurs de l'industrie, à la société civile nationale et aux producteurs de cacao de prendre des décisions ensemble.

### **Système national de traçabilité et vérification indépendante**

Un accord de partenariat bilatéral sur le cacao devrait établir une traçabilité de la ferme au point d'exportation, garantissant que la définition de légalité énoncée ci-dessus soit respectée.

La Division de la Santé et de la Vulgarisation du Cacao de COCOBOD (CHED) cartographie toutes les exploitations et producteurs de cacao ; ce serait un bon début pour assurer la traçabilité. Différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement – CHED, LBC, Produce Buying Companies (PBC) et les négociants en cacao – seraient légalement tenus de s'assurer qu'ils ne s'approvisionnent qu'en cacao légal. Certaines sociétés acheteuses ont déjà complètement cartographié leurs chaînes d'approvisionnement, il existe donc un bon début sur lequel s'appuyer, mais les informations doivent être divulguées et partagées. La prochaine étape consiste à s'assurer que ce niveau d'information est disponible dans tout le pays.

Le COCOBOD devrait être légalement chargé de vérifier le système de traçabilité, mais il devrait également être surveillé par des acteurs indépendants – tels que des auditeurs indépendants, des organismes de certification existants (UTZ / Rainforest Alliance et Fair Trade) et la société civile nationale.

### **Une véritable participation multipartite**

La principale leçon tirée du processus APV du Ghana a été que différentes parties prenantes peuvent l'utiliser pour présenter leurs préoccupations et, plus

important encore, soulever les principaux problèmes affectant les parties prenantes, permettant une discussion honnête sur les solutions. Cela va au-delà de la « consultation », pour véritablement arriver à des processus délibératifs où les parties prenantes respectent, argumentent, instaurent la confiance, décident et collaborent sur un pied d'égalité. C'est quelque chose qui fait défaut dans la plupart des processus gouvernementaux au Ghana et qui, jusqu'à présent, est unique au secteur du bois en raison de l'APV. Les producteurs de cacao ne sont actuellement pas organisés pour représenter leur intérêt collectif ou pour plaider dans les discussions sur les politiques nationales ; à l'heure actuelle, les coopératives de cacao se concentrent uniquement sur l'organisation de l'achat et de la vente du cacao. Les ONG ghanéennes ont un rôle important à jouer pour aider les producteurs de cacao à participer plus efficacement à l'élaboration des politiques.

Dans le processus APV, deux comités multipartites ont contribué à faire avancer le processus de réforme : premièrement, le Comité Multipartite de Mise en œuvre (MSIC), composé du gouvernement national, du secteur privé national et de la société civile nationale ; et deuxièmement, le Comité Conjoint de Mise en œuvre, réunissant l'UE et les parties prenantes ghanéennes. Ces comités se sont réunis tous les quelques mois, permettant aux parties prenantes de vérifier les progrès de chacun, de ramener de nouvelles questions à la table et de s'assurer que les actions promises se produisent réellement. Des institutions similaires pourraient être créées pour le cacao.

### **Rôle d'un Facilitateur Indépendant**

Dans le secteur forestier, le haut niveau de confiance entre les parties prenantes de l'APV s'est construit au fil des années grâce en grande partie au facilitateur FLEGT. Le facilitateur FLEGT, qui est indépendant de tout groupe de parties prenantes, a exercé une influence en veillant à ce que, en cas de blocage, il existe encore des canaux de communication pour résoudre les questions controversées. Cela a permis aux parties prenantes de faire des compromis sur les positions intransigeantes pour trouver un accord commun.

## **6. La demande de cacao durable et sans déforestation et la nécessité d'aller au-delà de la certification**

---

### **La certification en tant que porte-étendard**

La certification est l'un des outils disponibles sur le marché pour garantir l'application des principes de production durable de produits de base, comme le cacao. Elle comprend un ensemble de

principes répondant aux préoccupations sociales et économiques des agriculteurs, des groupes d'agriculteurs et des communautés, y compris les exigences environnementales.

Dans leur champ d'application, les différents systèmes de certification varient dans leur objectif principal ou leur stratégie pour parvenir à une production de cacao plus durable, certains d'entre eux se concentrant sur la création de relations commerciales durables (par exemple Fairtrade) et d'autres mettant davantage l'accent sur l'augmentation de la productivité agricole comme moyen de renforcer les agriculteurs (par exemple, la certification UTZ). On peut dire qu'ils cherchent globalement à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, à se concentrer sur le développement de bonnes pratiques agricoles et sur le renforcement des capacités. Il est important de souligner que Fairtrade diffère en ce sens des autres systèmes, car l'augmentation de la productivité n'est pas le centre de ses préoccupations. Au lieu de cela, Fairtrade vise des relations commerciales meilleures et plus équitables. UTZ et Rainforest Alliance expliquent clairement leur objectif d'augmenter les rendements des agriculteurs. Récemment, l'ISO a rédigé une nouvelle norme sur le cacao qui pourrait devenir très influente lorsqu'elle sera opérationnalisée.

### **La demande des consommateurs**

Les consommateurs et les gouvernements consommateurs jouent un rôle important en exigeant la qualité des pays producteurs. Sans une telle demande, les efforts de transformation durable du secteur ne peuvent pas se concrétiser. La demande des consommateurs locaux et internationaux doit être consciente de l'empreinte écologique de leurs pratiques de consommation et faire des choix plus significatifs pour récompenser les chaînes de valeur responsables par le biais de paiements de primes. Les gouvernements consommateurs doivent également soutenir l'élan du secteur privé et de la société civile vers des chaînes de produits sans déforestation et, si nécessaire, utiliser des leviers réglementaires.

En raison de la prise de conscience croissante des consommateurs sur des questions telles que la pauvreté, le travail des enfants et la déforestation ainsi que les préoccupations de la production future de cacao, les principales entreprises de cacao se sont engagées à s'approvisionner en produits durables. Les préoccupations concernant le cacao durable et la demande des consommateurs d'un cacao certifié sont fortement concentrées dans les pays occidentaux. Par exemple, les ventes au détail de Fairtrade en 2015 étaient de 79% en Europe, 16% en Amérique du Nord, 3% en Océanie, 1% en Asie et 1% ailleurs (Lernoud et al, 2017).

### **Action multilatérale contre la déforestation**

En Europe, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni ont signé les Déclarations d'Amsterdam avec l'engagement d'importer des produits durables et sans déforestation à l'avenant de 2020, y compris le cacao. Les Déclarations soulignent les intentions politiques non juridiquement contraignantes et le soutien au secteur privé, mais ne s'engagent pas à adopter des réglementations strictes pour lutter contre le problème de la déforestation. La stratégie de mise en œuvre se concentre sur (1) faciliter les actions européennes sur le climat, la déforestation et le commerce ; (2) travailler à travers des partenariats public-privé et des approches paysagères pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ; (3) renforcer le dialogue avec les principaux pays producteurs et consommateurs ; et (4) améliorer le suivi, la transparence et les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

### **La nécessité d'aller au-delà de la certification (volontaire)**

On reconnaît de plus en plus la nécessité d'aller au-delà de la certification et des approches sectorielles et la nécessité de passer des engagements volontaires à des systèmes obligatoires qui obligent à la fois les pays producteurs et les pays consommateurs à garantir respectivement une production et un approvisionnement responsables. Il faut également de fortes incitations si l'on veut résoudre les problèmes de gouvernance les plus ardues. Comme l'ont montré les précédentes initiatives sur le cacao – ainsi que l'expérience de FLEGT – un mécanisme axé sur le marché pourrait aider à fournir cette incitation. Aligner les initiatives de production durable et les réformes du secteur du cacao au Ghana sur l'initiative Cocoa & Forest et créer une synergie avec les déclarations d'Amsterdam simuleraient le « T » de FLEGT.

## Endnotes

---

- 1 <https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/Sep/Ghana%27s%20National%20REDD%2B%20Strategy%20Dec%202015.pdf>
  - 2 FAOSTAT *The agricultural production*, [Online], 2015. Available at: [http://faostat3.fao.org/download/Q/\\*/\\*E](http://faostat3.fao.org/download/Q/*/*E), April 20, 2015
  - 3 [http://www.cocoa-barometer.org/Cocoa\\_Barometer/Download\\_files/Cocoa%20Barometer%202015%20.pdf](http://www.cocoa-barometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/Cocoa%20Barometer%202015%20.pdf)
  - 4 <http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/KH0418199ENN2.pdf>
  - 5 [http://www.cocoa-barometer.org/Cocoa\\_Barometer/Home.html](http://www.cocoa-barometer.org/Cocoa_Barometer/Home.html)
  - 6 <https://www.icco.org/about-us/icco-news/387-berlin-declaration-of-the-fourth-world-cocoa-conference.html>
  - 7 Proforest, “*Building on legality to deliver responsible and deforestation-free commodity supply chains*,” 2018.
  - 8 [https://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/02/civicresponse\\_ghana.pdf](https://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/02/civicresponse_ghana.pdf)
  - 9 [https://www.cbi.eu/sites/default/files/market\\_information/researches/trade-statistics-europe-cocoa-2016.pdf](https://www.cbi.eu/sites/default/files/market_information/researches/trade-statistics-europe-cocoa-2016.pdf)
  - 10 <http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/KH0418199ENN2.pdf>
- 

Cette note d'information est développée par Tropenbos International, Tropenbos Ghana, Fern, EcoCare Ghana et Forest Watch Ghana. Tropenbos International, avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des Aliments des Pays-Bas, a réalisé *une étude exploratoire sur la pertinence de l'APV FLEGT pour les initiatives d'agro-commodité durable (cacao) au Ghana et les rôles potentiels d'une coalition de la société civile au sein du secteur forestier dans le cadre de l'Initiative Cocoa & Forests*. EcoCare, Forest Watch Ghana et Tropenbos Ghana coordonnent la société civile ghanéenne sur les questions de gouvernance dans les secteurs liés aux forêts, y compris le bois et les produits agricoles. Fern travaille avec les gouvernements européens pour développer des propositions afin d'aborder l'impact de la consommation européenne sur les forêts tropicales.

### Personnes à contacter :

Tropenbos International : Henk Hoefsloot – [henk.hoefsloot@tropenbos.org](mailto:henk.hoefsloot@tropenbos.org)

Tropenbos Ghana : Mercy Owusu Ansah – [mercyowusuansah@yahoo.com](mailto:mercyowusuansah@yahoo.com)

Fern : Julia Christian – [julia@fern.org](mailto:julia@fern.org)

EcoCare Ghana : Obed Owusu-Addai – [obed@ecocareghana.org](mailto:obed@ecocareghana.org)

Forest Watch Ghana : Samuel Mawutor – [smawutor@gmail.com](mailto:smawutor@gmail.com)

Date de Publication : Novembre 2018

